

Dois-je subir, tous les vendredis, les "Allah akbar" par haut-parleur, au coeur de Paris ?

A l'attention de M. Patrick Bloche, maire du XI^e arrondissement, député de Paris

Monsieur le Député-Maire,

Depuis de longs mois maintenant, la mosquée Omar qui prend possession chaque vendredi de la rue Moret en interdisant la circulation pour y prier, impose désormais à tout le voisinage ses prêches en les diffusant par des hauts-parleurs dans la rue.

Dans une démocratie laïque, les citoyens sont en droit d'attendre d'un courant religieux qu'il n'oblige pas l'ensemble du quartier à suivre ses sermons.

Si la laïcité permet à chacun de vivre librement ses convictions religieuses, elle oblige également au devoir de respect des opinions d'autrui.

Je n'ai pas à fermer les fenêtres pour éviter d'entendre chez moi les « Allah Akbar » scandés qui résonnent dans la rue.

En face du centre culturel de la Maison des Métallos et à deux pas de la place de la République, je veux croire que l'Etat de droit peut encore se faire respecter.

Même si nous sommes à Paris, la responsabilité d'un maire d'arrondissement est aussi importante que celle du préfet de police.

C'est pourquoi, monsieur Bloche, je fais appel à vous, en tant que Maire, mais aussi en tant que député, pour appliquer les valeurs constitutionnelles de notre République et permettre à tous de vivre ensemble dans le respect de chacun.

Dans l'espoir de vous lire favorablement, veuillez, Monsieur le Député-Maire, recevoir mes plus respectueuses salutations.

Laurent Brodhac